

*imprimés & envoyés à
230 municipalités de
province. Proj. - (7e m'occupé de
finir et envoi.)*

PROJET D'ORGANISATION

16 octobre 1912

DES

ÉCOLES PRATIQUES

D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PAR

J.-E. RIGOLAGE

Agrégé de l'Université, Ingénieur des Arts
et Manufactures,
Principal du Collège
et Directeur de l'École Industrielle de Saumur
(Maine-et-Loire).

~~-----~~
(DEUXIÈME MILLE)

~~-----~~
4^me Partie

~~-----~~
ÉDUCATION

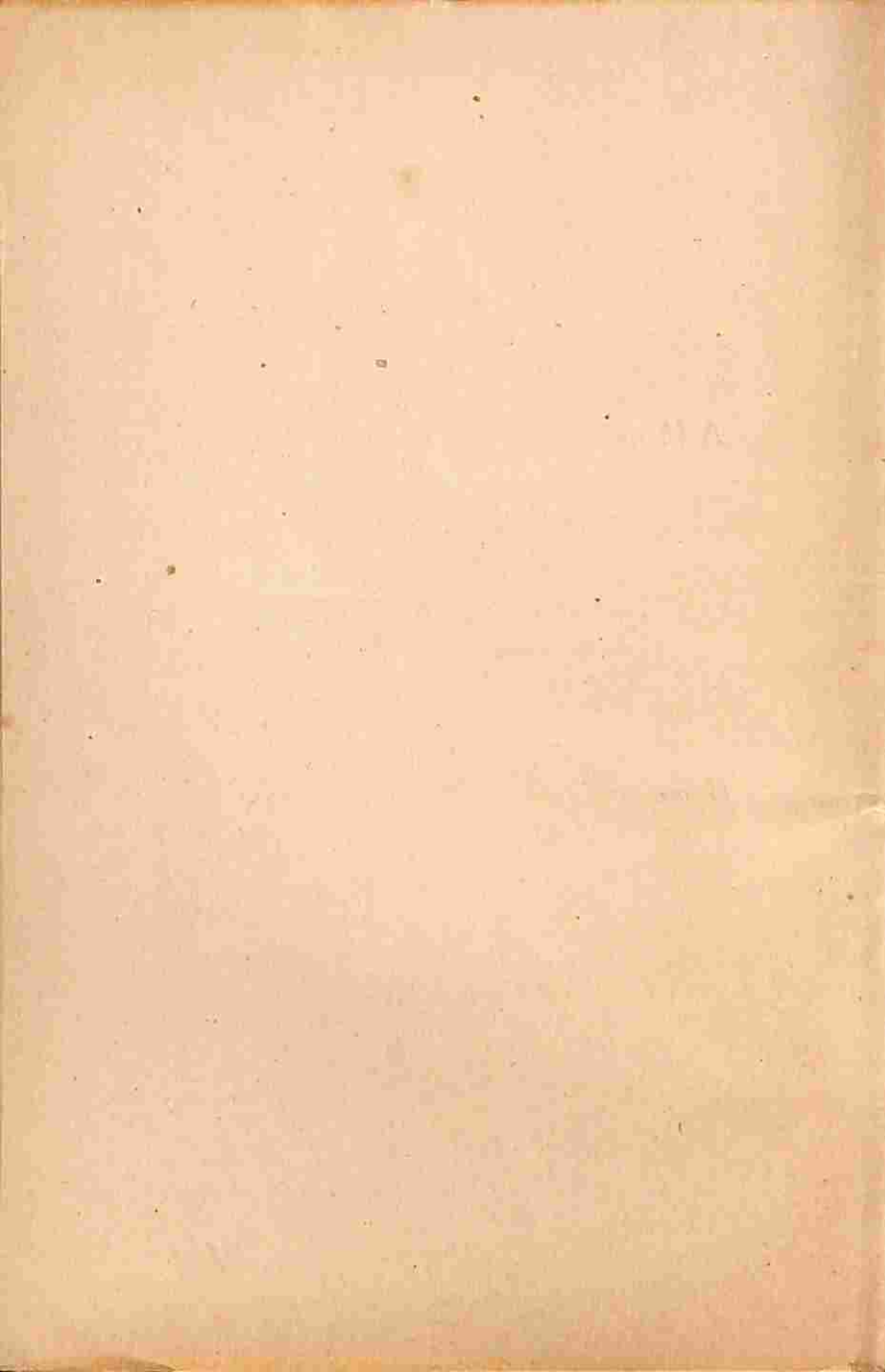
~~-----~~
PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, rue Soufflot, 15

—
1891

**EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1900
MÉDAILLE D'ARGENT**



A MONSIEUR HERMANN LIGIER,

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE,

Hommage respectueux et reconnaissant.

RIGOLAGE.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PROJET D'ORGANISATION
DES
ÉCOLES PRATIQUES
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PAR

J. - E. RIGOLAGE

Agrégé de l'Université, Ingénieur des Arts
et Manufactures,
Principal du Collège
et Directeur de l'École Industrielle de Saumur
(Maine-et-Loire).

—

4^me Partie

ÉDUCATION

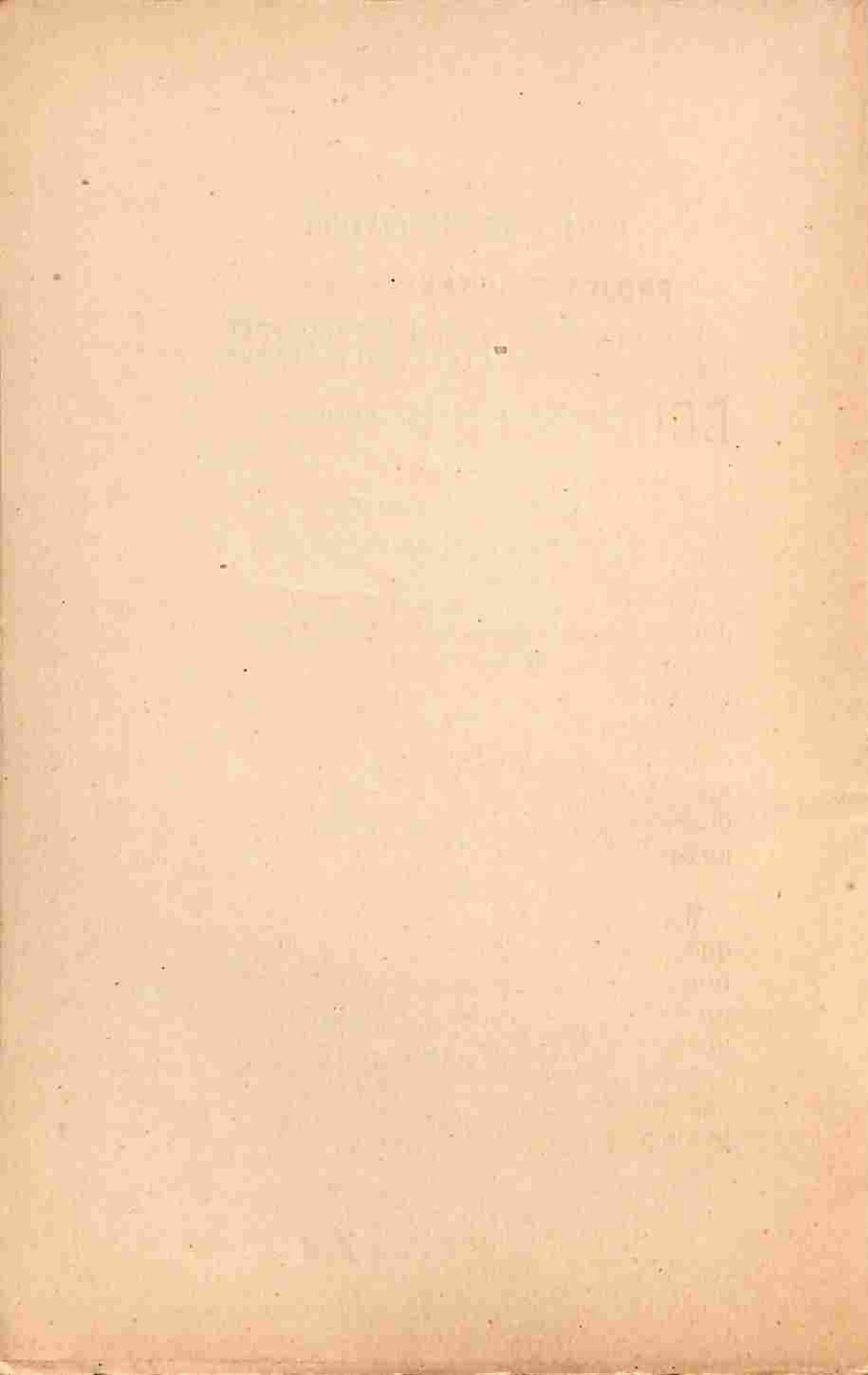
—

PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, rue Soufflot, 15

—

1891



PROJET D'ORGANISATION
DES
ÉCOLES PRATIQUES
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Au lieu de poursuivre l'examen des différentes parties de la doctrine pédagogique, comme je l'ai fait pour les arts techniques dans mon troisième opuscule, je préfère engager le lecteur à procéder lui-même à cette étude. C'est pour atteindre ce but que je vais mettre à sa disposition les sources philosophiques auxquelles j'ai puisé.

Menant de front la théorie et la pratique, j'ai commencé, à Saumur, l'application du plan d'éducation dont j'ai donné un aperçu général dans mes trois premières brochures.

Après avoir annexé au *Collège Communal* de cette ville une *École Industrielle*, je me propose d'y ajouter prochainement

une *École d'Agriculture*, puis une *École Commerciale*.

Ces trois Écoles forment un premier groupe qu'on pourrait désigner sous le nom d'*École Industrielle* : c'est là que mes élèves exerceront leurs bras et leur intelligence à réaliser l'*Utile*.

Deux autres Écoles, une *École Littéraire* et une *École Artistique*, formeront un deuxième groupe, auquel on pourrait donner le nom d'*École Esthétique* : c'est là que notre jeunesse apprendra à aimer et à réaliser *le Beau*.

Enfin, pour compléter le système, il y aura une série d'Écoles distinctes qui formeront le troisième groupe et pourront recevoir, dans leur ensemble, le nom d'*École Scientifique* ; c'est là que, par l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de la biologie et de la sociologie, les élèves apprendront à connaître *le Vrai*.

I

**Du caractère scientifique
de l'École.**

Il faut d'abord établir le caractère de mon entreprise et rappeler qu'elle ne répond point à une simple vue de l'esprit, à quelque conception arbitraire et personnelle, mais bien à la réalité objective, à la nature même des choses.

Une vérité qui, à mon avis, ne sera contestée par personne, c'est que, de même que la médecine n'a pu acquérir un caractère véritablement scientifique qu'après la constitution de la biologie à la suite des travaux de Bichat, de même l'éducation n'a pu prétendre logiquement à devenir une science qu'après la constitution scientifique de la sociologie.

En effet, ni la biologie, ni la psychologie ne sauraient lui offrir une base suffisante : la première, parce que l'éducation ne se propose pas uniquement de former l'homme physique ; la seconde, parce que, si elle se propose bien de former l'homme intellectuel et moral, ce

n'est pas l'individu isolé qu'elle a en vue, mais l'homme vivant en société.

C'est donc à la sociologie, science encore très peu avancée sans doute, mais enfin régulièrement constituée, que l'éducation peut et doit demander son principe, sa méthode, son organisation et son développement.

II

De la donnée sociologique.

La sociologie présente quatre grands domaines qui épuisent toute l'activité de l'homme.

Litré en fait l'exposé dans les termes suivants : (1)

« D'abord, dit-il, dans le domaine des
« besoins, l'homme crée des outils, des
« armes, des abris contre l'intempérie
« des saisons, des tissus pour se garantir
« et se parer ; plus tout cela s'accroît et
« se complique, plus il faut que chaque
« génération l'enseigne à la suivante ;
« toute l'industrie première naît ainsi

(1) La science au point de vue philosophique.

« et se fortifie ; il n'est pas besoin de la
« poursuivre plus loin.

« Le second domaine embrasse les
« rapports de l'homme avec la famille et
« la société, et les rapports de l'homme
« avec les puissances naturelles sous la
« domination desquelles il est placé ; les
« premiers engendrent le gouvernement
« domestique et celui de la tribu, de la
« cité, de la nation ; les seconds engen-
« drent les religions ou l'idée d'un cer-
« tain régime de l'univers ; on sait avec
« quel soin les institutions politiques et
« religieuses furent conservées et trans-
« mises ; et l'on voit quel immense
« accroissement reçoit par là le fonds
« commun.

« Le troisième domaine, celui de la
« poésie et des beaux-arts, offre le même
« spectacle ; il s'y forme à la fois des pro-
« cédés et des modèles ; il faut savoir les
« procédés et il faut étudier les modèles ;
« ainsi s'établit la tradition du beau.

« Enfin le domaine le plus récent,
« celui du savoir abstrait, complète cette
« série et constitue le dernier membre
« des choses qui peuvent et doivent être
« apprises. »

Toute l'organisation de l'éducation se trouve implicitement contenue dans ce tableau.

Il est nécessaire que l'École organise son enseignement comme la société a organisé la transmission des connaissances, spontanément, en dehors de tout système, par la force même des choses, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

C'est pourquoi l'École nouvelle, quel que soit son nom, devra résulter de la fédération des trois Écoles indiquées plus haut : *l'École Industrielle*, *l'École Esthétique* et *l'École Scientifique*, correspondant aux trois domaines de *l'Industrie*, de *l'Art* et de *la Science*, qui ont été si bien exposés par Littré dans la citation qu'on vient de lire.

Il nous reste à parler de ce qui touche au domaine de *la Morale*.

III

De l'Éducation morale.

Ici, et avant d'aborder l'étude de l'organisation rationnelle du système dont les principales lignes viennent d'être tracées, quelques explications, comportant un examen particulier de la question morale au point de vue de l'éducation, sont tout à fait indispensables.

Le même principe, qui a déjà permis de dégager ces lignes générales, permettra aussi de reconnaître la place que *la Morale* doit occuper dans l'École.

Ce principe peut être formulé de la manière suivante :

Il convient de constituer l'École sur le modèle de la société, dans ce qu'elle offre de plus parfait en tout genre.

Ce qui fait la liberté et la dignité du travailleur moderne, comme ce qui le différencie de l'esclave des temps antiques, c'est ceci :

Dans la société civile, on travaille aux

champs, à l'atelier, au comptoir, ou dans un bureau ; mais on n'y habite pas.

On vit chez soi, dans sa maison ou dans son logement, loin de la surveillance et de l'œil du maître que les nécessités sociales imposent à chacun.

Par conséquent, pour que, dès l'École, l'enfant fasse l'apprentissage de la liberté et de la dignité personnelles, il faut que, tout en travaillant dans l'École, il vive au dehors, loin de la surveillance et de l'œil des maîtres qui président à son instruction.

Ce que je propose, c'est *le régime tutorial*, pratiqué en Angleterre depuis longtemps déjà.

Ce régime est le complément naturel de mon système d'éducation, régime facile à appliquer, puisque le tuteur n'aura point à faire travailler ses élèves.

C'est en vivant dans la maison de son tuteur que l'enfant apprendra à pratiquer *le Bien*, et à devenir ainsi *un être moral*.

Le travail porte en lui-même sa propre morale. Nous lui donnerons, dans l'École,

la plus haute portée sociale, en remplaçant le travail individuel par le travail collectif.

Mais l'homme n'emploie à travailler, ni toute sa vie, ni tout son temps, à aucune époque de son existence.

L'instruction ne doit pas plus absorber toute la vie de l'écolier que le travail n'absorbe tout le temps de l'homme fait.

L'écolier devrait même employer moins de temps à s'instruire que l'homme n'en emploie à travailler.

C'est souvent le contraire qui a lieu.

La morale est surtout nécessaire pour le temps où l'on ne travaille pas, pour les heures de loisir et de repos.

Nos élèves passeront dans la maison de leur tuteur tout le temps qui ne sera pas consacré au travail.

C'est là qu'auront lieu les jeux, les lectures, les distractions et les amusements de toute sorte.

Le tuteur organisera les divertissements, les promenades, les excursions à la campagne. Il fera en sorte que les jours de congé soient réellement des jours de fête pour tous les enfants qui

n'auront auprès d'eux ni parents, ni correspondant.

On ne peut raisonnablement imposer ce surcroît de travail ni à un proviseur de lycée ni à un principal de collège, à moins d'admettre que, lorsqu'on appartient à l'administration, l'on puisse se passer de repos et de loisirs.

Quant au maître répétiteur, comment pourrait-on le charger d'organiser une partie de plaisir ? Le service qu'on lui impose le jeudi et le dimanche, il le fait sans doute, mais seulement par devoir, et avec l'entrain d'un prisonnier qui traîne sa chaîne !...

Le tuteur sera toujours un homme marié ; car la mère de famille doit avoir sa place dans l'éducation, comme elle a sa place dans la société. Sa présence est nécessaire pour inspirer la délicatesse des sentiments, ou, tout au moins, la réserve du langage, et pour bannir la simple idée d'un propos déplacé.

La grossièreté du langage ternit la pureté de la pensée ; elle enlève la grâce et la poétique fraîcheur de la jeunesse.

Il n'y aura ni maîtres d'étude ni maîtres répétiteurs dans mon École.

Si bien élevés qu'ils soient, la plupart des jeunes gens sont de mauvais moralistes, parce qu'ils ne prêchent pas toujours d'exemple.

Or, c'est par l'exemple, encore plus que par le précepte, que je me propose d'inculquer des principes de morale à la jeunesse.

L'École ne sera jamais trop grande, pour que l'instruction puisse y être complète; et la maison tutoriale ne sera jamais trop petite, pour qu'on y reçoive une parfaite éducation.

La diversité des vocations et des aptitudes exige, pour se manifester dans sa plénitude et dans son intensité, un nombre considérable d'écoliers.

Ici encore, les grands centres de population nous servent de modèles, puisque c'est là seulement que fleurissent les sciences, les lettres et les beaux-arts, qui sont presque inconnus dans les centres de peu d'importance.

Plus l'École sera grande et prospère, plus aussi son niveau intellectuel s'élè-

vera, contrairement aux idées qui prévalent dans certaines écoles fermées, dont on entr'ouvre la porte à quelques candidats seulement, qui ont été favorisés par le sort de l'examen ou par une habile préparation.

Mais quels seront les tuteurs ?

Il sera facile de les trouver, s'il est bien entendu qu'on les cherchera, non-seulement dans les familles universitaires, mais encore parmi les fonctionnaires de tous ordres et parmi toutes les personnes honorables qui pourront se présenter ; s'il est bien entendu aussi qu'ils n'auront à enseigner qu'une seule chose à leurs élèves : celle de vivre honnêtement.

La grande majorité des fonctionnaires, en France, se distingue par son honnêteté, par l'élévation de ses sentiments, et par une vie tout à fait honorable.

Lorsque M. Renan, dans ses *Souvenirs de Jeunesse*, veut donner une idée de la dignité de sa vie privée, il dit ces simples mots :

« J'ai vécu comme un pasteur protestant. »

Cela suffit pour édifier le lecteur.

L'honnêteté, — telle est la condition fondamentale que nous exigerons de tous les candidats à la fonction de tuteur.

Les autres conditions, comme le talent, les grades, certaines qualités même, peuvent avoir leur prix. Elles n'ont cependant pas un caractère d'absolue nécessité comme celle dont nous parlons.

Afin de préciser, je vais indiquer par des chiffres le nombre de tuteurs qu'il faudrait employer pour un établissement d'instruction.

Je prends comme exemple le Collège de Saumur, puisqu'il est à ma portée.

Mes quatre-vingt-dix pensionnaires sont surveillés par trois maîtres répétiteurs. Je mettrais trois tuteurs à leur place. Je confierais à chacun d'eux trente pensionnaires, et, si les circonstances me permettaient de réaliser entièrement mon projet, je leur ferais construire, d'après mes plans, trois villas ou maisons tutoriales.

Pour le cas où l'on parviendrait un jour à réunir, à Saumur, de huit à neuf cents

élèves, il faudrait trouver au maximum une trentaine de tuteurs, et l'objectif serait de les installer dans autant de villas, dont l'ensemble formerait une ville écolière, dans le genre de celle que M. Pallu avait projeté d'édifier au Vésinet.

Je pourrais disposer dès maintenant, à cet effet, de tout un coteau, qui domine la ville de Saumur, et d'où l'on jouit d'une vue merveilleuse sur la Loire.

C'est le plus magnifique et le plus favorable *milieu physique* que l'on puisse souhaiter, pour élever une génération nouvelle.

Je n'oublie pas que nous sommes loin encore de l'exécution d'un semblable projet. Mais il est peut-être raisonnable de croire qu'il ne présente rien en soi de chimérique, puisque la ville de Louvain (Belgique) réunit chaque année dans ses murs près de deux mille jeunes gens, qui viennent, de toutes les parties du monde, y chercher l'instruction.

Nos élèves seront chez leurs tuteurs dans une situation analogue à celle des externes surveillés, avec cette différence

qu'ils n'aient jamais, sous aucun prétexte, ni devoirs à compléter, ni leçons à apprendre en dehors de l'École.

Ils pourront donc profiter et jouir en paix, sans remords ni arrière-pensée, sans crainte ni souci du lendemain, de toutes leurs heures de loisir et de repos, avec l'insouciance et la bonne humeur du travailleur qui a bien rempli sa journée.

Nous ne demanderons aux tuteurs qu'une collaboration raisonnable. Délivrés de la pénible tâche de surveiller le travail de leurs pupilles, laissant aux professeurs le soin de les instruire et de les faire travailler, ils n'auront à se préoccuper que de leur santé, de leur bien-être, de leur moralité, en un mot de leur *éducation* proprement dite. Ils veilleront à la formation du *caractère* et de la *volonté* de leurs pupilles, en prenant mille précautions pour ne les point déformer ni les amoindrir.

Le tuteur ne doit pas être un maître qui punit ; il sera, en toute circonstance, l'ami qui conseille, qui soutient la vo-

lonté et l'affermir dans les bonnes résolutions, qui réprimande affectueusement au nom des parents, qu'il doit remplacer, sans les faire oublier.

Il présidera tous les repas ; sa femme aussi devra y prendre part, puisque c'est à elle qu'appartient le rôle de mère de famille.

L'un et l'autre veilleront à ce que tous leurs pensionnaires se conduisent partout et toujours en jeunes gens bien élevés.

Ayant contracté l'habitude de se bien conduire, ces jeunes gens la garderont toute leur vie, dans *les milieux*, même mauvais, qu'ils pourront être obligés de traverser.

Ils auront pris en aversion, en horreur même, tout ce qui est commun, vulgaire, bas et vil.

Ils rougiraient de manquer au respect qu'ils se doivent à eux-mêmes, comme on rougirait de porter un vêtement mal-propre.

C'est donc bien un *milieu moral* que nous instituerons au moyen de la vie tutoriale.

Je terminerai brièvement cette simple

esquisse, en faisant remarquer que ce nouveau régime peut préparer la grande réconciliation qui s'impose entre les différents partis, politiques, religieux et sociaux, qui divisent encore notre cher pays.

Chaque père de famille cherche à placer ses enfants dans *un milieu* où ses sentiments, ses croyances, ses espérances même pourront être sauvegardés.

Quoi de plus respectable et de plus inviolable que le culte du foyer ?

Les dieux lares étaient, à Rome, les plus anciens de tous les dieux.

Chaque père de famille était grand prêtre, et pontifiait au foyer domestique, sans menacer les institutions nationales.

Que les religions et les philosophies soient ainsi le culte intérieur des différentes familles de la patrie française, et la pacification des esprits et des cœurs sera bientôt complète !

Sans insister sur ce point, j'ai tenu seulement à indiquer les motifs pour lesquels la vie tutoriale me paraît bien préférable à la vie commune dans un grand établissement d'instruction. Celle-

ci est soumise à un règlement artificiel et arbitraire ; celle-là est organisée comme la vie sociale elle-même.

L'enfant vit déjà chez son tuteur comme il vivra plus tard dans la société. Il y fait donc réellement l'apprentissage de la vie, qu'on se borne à lui rendre plus facile. Mais on ne supprime point chez lui la spontanéité, comme on le fait dans la vie commune des établissements universitaires, où les élèves, à toute heure du jour et de la nuit, doivent obéir à un règlement uniforme et invariable, quels que soient les tempéraments et les caractères.

Habitués à voir leur existence ainsi réglée par un ordre tout extérieur, ils ne savent trouver en eux-mêmes ni la règle de leur vie ni le ressort qui doit les faire réagir contre les obstacles, qu'ils proviennent du dehors ou d'eux-mêmes, des personnes ou des choses, de leurs défauts ou de leurs passions.

Aussi, dès que cet ordre disparaît, nos enfants sont-ils comme l'oiseau qu'on a élevé en cage, et qui est incapable de pourvoir seul à sa subsistance. Nous les voyons, pendant le temps des vacances,

oisifs, désœuvrés, désordonnés, insupportables aux autres et à eux-mêmes.

Il faut traiter l'enfant en être libre et responsable. C'est le sentiment de sa liberté et de sa responsabilité qui, seul, est capable de former sa *conscience morale*.

On peut éluder les règlements ou tromper ses maîtres ; on ne peut ni se tromper soi-même, ni éluder la loi intérieure à laquelle on s'est librement assujéti dès sa jeunesse. C'est une sanction dont l'efficacité ne sera jamais égalée par celle des châtimens et des récompenses.

C'est en vain qu'on essayerait de modifier et de perfectionner la réglementation de l'internat.

Il suffit de connaître, même sommairement, l'histoire des Ordres monastiques et les instructions des Pontifes qui en ont été les grands réformateurs, pour être convaincu que la discipline et la vie claustrale ont atteint un degré de perfection tel que toute source de progrès y est tarie depuis longtemps.

Si ce n'est plus la vie monastique qui

peut servir de type à l'éducation, ce n'est pas davantage la vie de caserne. Je crois qu'il est inutile d'insister.

Nous devons donc nous rapprocher autant que possible de la vie civile, telle qu'elle existe dans notre milieu social. C'est pourquoi je propose le régime tutorial, qui en diffère le moins.

En dehors de la vie morale proprement dite, il y a ce que j'appellerai le bonheur de se sentir vivre, qu'on cesse d'éprouver lorsqu'on est absorbé par les idées, ou sous l'influence des besoins physiques.

Chez les enfants, c'est une sorte d'épanouissement de tout leur être, dont ils n'ont pas conscience, sans doute, mais qu'ils expriment par une joie folle, par l'exubérance de leur langage, par des chants, des cris, et un rire immodéré.

Or, lorsqu'ils sont pensionnaires dans un lycée ou dans un collège, à part le temps des récréations, ils n'ont aucun moment à eux, ni pour rire ni pour pleurer, sans être exposés au coup d'œil menaçant d'un maître ou à quelque mauvaise plaisanterie d'un condisciple.

Il faut que la jeunesse française soit

douée d'une admirable élasticité pour résister pendant des années à une pareille compression morale, qui n'est plus de notre époque, parce que la science la condamne, comme elle a condamné les rudes macérations que s'imposaient les moines du moyen âge, dans leur ignorante simplicité.

Le régime tutorial fera disparaître ce reste de barbarie, que le grand nombre d'élèves peut rendre nécessaire, sans toutefois le justifier. Il évitera aussi les mille meurtrissures et les froissements de toute sorte, auxquels l'internat expose les natures les plus sensibles et les plus délicates. C'est surtout à ces natures que la vie tutoriale conviendra le mieux.

Se faisant tout à tous, comme le dit l'Écriture, le tuteur appliquera la meilleure hygiène morale à chaque tempérament et à chaque caractère. Or il est matériellement impossible d'établir des différences de régime dans un grand internat.

Tant que nous continuerons à copier les établissements ecclésiastiques, pour faire la même besogne, qu'ils font

d'ailleurs mieux que nous, il nous battront avec un succès toujours croissant. Je crois qu'il est temps de faire autre chose.

C'est pourquoi je propose de remplacer l'internat, si cher aux Jésuites, par le régime tutorial.

Ce régime permettra aux laïques de former une génération nouvelle, plus virile que la nôtre, mieux portante et mieux équilibrée à tous égards. Elle se composera de jeunes gens bien élevés, pour lesquels les brutalités de langage ne seront plus qu'un souvenir historique.

Le premier et le plus ancien précepte de la morale, à savoir le respect de soi-même, — voilà ce que le tuteur, conformément à l'ordre historique, inspirera d'abord à tous ses pupilles.

Quant au second précepte, qui est le respect des autres, l'inviolabilité de la personne d'autrui, — c'est ce qu'on ne saurait inculquer trop tôt à toute la jeunesse française, par l'exemple, par l'usage, par la pratique de tous les jours, en redressant tous les écarts, en réprimant tous

les torts, en rendant pleine et entière justice à tous, au grand jour, devant toute la famille réunie.

C'est à ce devoir sacré que le tuteur ne devra jamais faillir un seul instant.

On a trop vanté la camaraderie entre internes, parce qu'on ne l'a observée que superficiellement et par ses beaux côtés. Trop souvent, hélas ! ce qu'on rencontre dans les internats, c'est le règne de la force physique, de la brutalité et de la violence ; quelquefois aussi, c'est le triomphe de la simple habileté et de la ruse, comme on le voit dans les sociétés incomplètement développées, comprimées ou opprimées, suivant le sens qu'on attache à ces mots.

Le régime tutorial règlera la vie des pupilles d'après nos trois grands principes, **Liberté, Égalité, Fraternité**, lesquels sont encore si peu pratiqués parmi les hommes, et, partant, si mal compris.

Les pupilles se comporteront entre eux comme des frères, puisqu'ils devront former une seule et même famille.

Sans contester la valeur des manuels qui enseignent aux enfants les devoirs des citoyens, il est permis de penser que ce sont, avant tout, leurs propres devoirs d'enfants que nos pupilles devront remplir, en pratiquant la justice et la charité également envers tous, quelles que soient leurs préférences et leurs amitiés particulières.

Le pupille donnera ses soins à son camarade souffrant; il soutiendra les plus faibles; il s'évertuera à imiter les plus forts et les meilleurs.

En toute circonstance, il s'habituera à sortir de lui-même, et à refouler son égoïsme, pour penser aux autres et pour s'en occuper.

De la morale domestique ou familiale naîtra le germe de la morale sociale, qui se développera dans le cœur de chaque enfant, de la même manière qu'elle s'est développée dans la société, en commençant dans la famille et dans la tribu.

C'est ici que je m'arrêterai, parce que ces indications générales me paraissent

suffire pour donner une idée de ma conception pédagogique.

Il importait surtout d'établir une démarcation bien tranchée entre l'éducation morale et l'éducation intellectuelle.

Cette démarcation résulte d'un principe qui est commun à la biologie et à la sociologie. C'est la loi de la division du travail, qui s'applique aux sociétés aussi bien qu'aux organismes.

Je crois avoir démontré que l'éducation morale ne doit pas être donnée dans le même local que l'instruction, ni par le personnel enseignant.

C'est de *l'instruction* proprement dite que je traiterai dans un prochain opuscule.

J'y insisterai sur la notion scientifique de *milieu*, que je propose d'appliquer à *l'éducation morale et à l'instruction*.

Saumur, le 1^{er} mai 1891.

RIGOLAGE.

VILLE DE SAUMUR.

COLLÈGES COMMUNAUX.

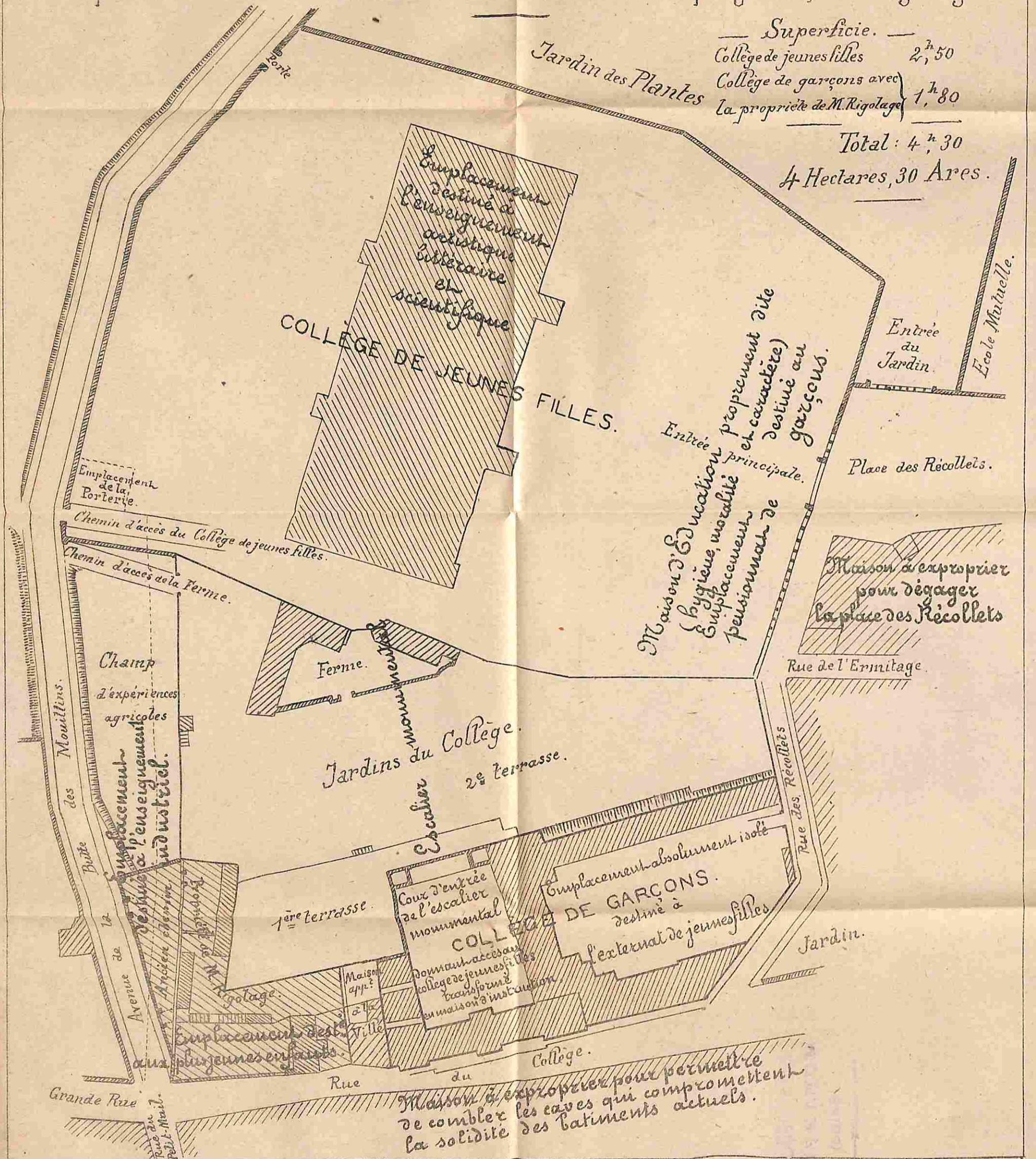
Echelle de 0,001 pour mètre.

Emplacement de la **VILLE ÉCOLIÈRE** projetée par M. Rigolage.

Superficie.

Collège de jeunes filles	2 ^h ,50
Collège de garçons avec la propriété de M. Rigolage	1 ^h ,80
Total	4^h,30

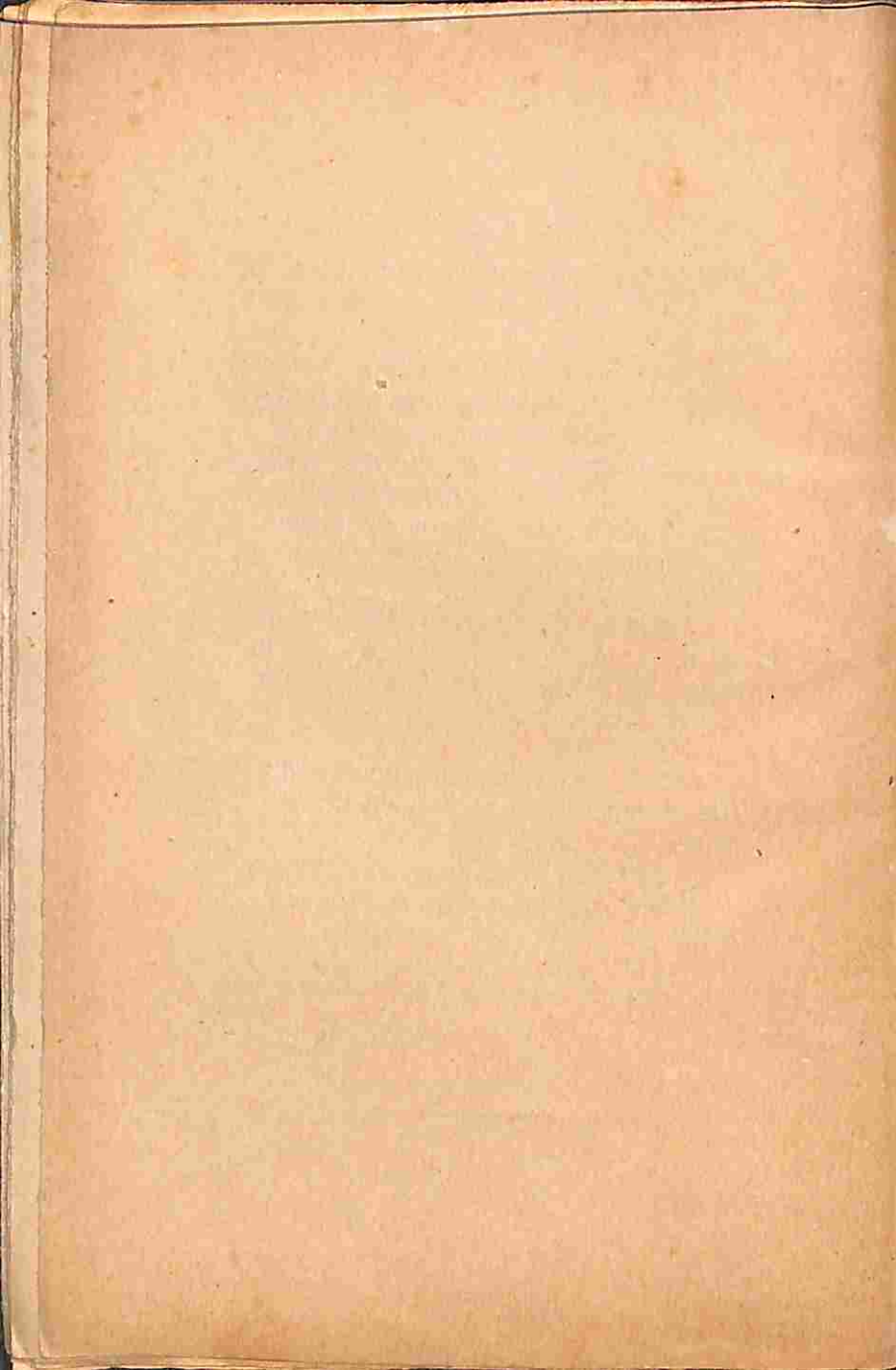
4 Hectares, 30 Ares.



La ville écolière ne sera ni une caserne ni un cloître, Elle résultera, non pas d'une idée préconçue, mais de la force des choses et de la nature de l'œuvre; Faire vivre et grandir une belle et saine jeunesse dans le meilleur milieu physique, moral, actif, esthétique et scientifique.

J. E. Rigolage.

(Extrait du bulletin mensuel de La Ligue Française de l'Enseignement, juillet-août-septembre 1895. - Président M. Léon Bourgeois.)





ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE

DU MÊME AUTEUR :

Projet d'organisation des écoles pratiques d'enseignement secondaire (PREMIÈRE PARTIE.)

Une brochure de 48 pages. 0 50 c.

DEUXIÈME PARTIE : Les Œuvres Sociales.

Une brochure de 32 pages. 0 50 c.

TROISIÈME PARTIE : Les Programmes de Travail manuel.

Une brochure de 32 pages. 0 50 c.

Emile RIGOLAGE
MONTREUIL
(Seine)
